

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

## E X T R A I T du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE SEIZE et le 29 NOVEMBRE à 18 heures 30,  
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 23  
NOVEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle  
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame  
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Régine LAGOUARDETTE - M. Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Jesus SIMON - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marie-Josée HENRARD (à partir de 19 h 15) - Mme Viviane LOUME-SEIXO (jusqu'à 18 h 41) - Mme Laure FAUDEMER - M. Bruno JANOT - M. Alexis ARRAS - M. Pascal DAGES -

#### POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE (à partir de 19 h 15 - absente pour le vote de la délibération n°14)

Mme Viviane LOUME-SEIXO donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE (jusqu'à 18 h 41 - présente pour le vote de la commission n°5 Délibération n° 1)

Mme Laure FAUDEMER donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS

M. Bruno JANOT donne pouvoir à M. Bruno CASSEN

M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Francis PEDARRIOSSE

M. Pascal DAGES donne pouvoir à M. Julien DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

#### **OBJET : CONCOURS DE DECORATION DE SAPINS DE NOEL DANS LES QUARTIERS**

La Ville de Dax souhaite poursuivre son accompagnement des amicales et associations de quartiers afin de les aider à mobiliser les habitants autour des actions qu'elles entreprennent.

La collaboration, engagée l'an dernier, entre la Ville de Dax et les amicales sera renouvelée autour de l'animation « Mon beau sapin, roi des quartiers », le samedi 10 décembre prochain.

La Ville de Dax offrira et plantera préalablement un grand sapin peint en blanc dans chaque quartier, qui sera décoré par les habitants et bénévoles des associations. Cette opération sera poursuivie par un après-midi ludique et festif proposé et organisé par chaque amicale.

Un concours de décoration des sapins visant à enrichir et à donner un attrait supplémentaire à cette initiative sera reconduit par la Ville de DAX.

Un jury constitué d'élus et, à part égale, de représentants des associations et structures impliquées dans l'opération « DAX FÊTE NOËL » sera chargé d'apprécier l'originalité et la qualité des décorations et d'établir un classement entre les 9 sapins (Berre, Gond, Saint-Pierre, Sablar, Trois Pigeons, Saint-Vincent, La Torte, Saubagnacq, Cuyès) en lice pour ce concours.

Un règlement du concours prévoyant les modalités d'organisation a été rédigé. En fonction des critères et du classement, des prix collectifs seront attribués et viendront symboliquement remercier et encourager les amicales lauréates. Ces prix seront accordés sous forme de récompenses en nature.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2016, article 60632.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE le règlement du concours de décoration des sapins de Noël dans les quartiers,

APPROUVE les montants et la nature des récompenses,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20161129-13-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 01 Décembre 2016*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».